



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
NATIONALE "LIRE ET FAIRE LIRE"**

**DÉCISION N° AU-18-397  
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Clotilde LOCQUEVILLE, 12ème Maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'Association nationale « Lire et Faire Lire » d'organiser, avec la participation de bénévoles, des séances de lecture en direction des enfants au sein des crèches municipales.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association Nationale « Lire et Faire Lire », représentée par Madame Françoise SOUWEINE, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales, et Monsieur Alain CORDESSE, Président de la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne, une convention pour organiser des séances de lecture dans les crèches de la Ville.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la petite enfance,

***Signé***

**Clotilde LOCQUEVILLE**